



REGLEMENT EPREUVE « ATURUN »

Règlements organisateurs :

L'Avenir Aturin Athlétisme et la PENA « Los Arsouillos », avec l'aide de leurs partenaires, co-organisent la 2ème édition de l'ATURUN le **MARDI 1^{er} MAI 2018**.

Au programme :

10h00 : épreuve « **Loisir** » départ du 5 km marche.

10h15 : épreuve « **Compétition** » départ de la course de 10 km.

11h30 : épreuve « **Animation** » départ course enfants de 900 m.

Le 5 km marche « Loisir » et la course enfants « Animation » seront sans classement et non chronométrés. Le certificat médical n'est pas obligatoire.

Pour la course enfants, nous organiserons 2 catégories : les 6-9 ans « Pitchouns » et les 10-15 ans « Gouyats ».

Ces épreuves en cours de mesurage ne sont ni qualificatives, ni classantes pour les championnats de France. Selon le règlement F.F.A, les épreuves sont ouvertes aux licenciés, non licenciés et Handisports. L'assistance médicale sera assurée par la Protection Civile.

L'épreuve 10 km est ouverte à tous, licencié(e)s ou non licencié(e)s, à partir de la catégorie Cadets. (2002 à 1978 et avant)

Le départ et l'arrivée se feront Rue du Jardin Public 40800 Aire-sur-l'Adour en bas du centre d'Animation.

Des douches Hommes et Femmes seront disponibles sous la piscine municipale à côté de l'arche d'arrivée **SPORT 2000**.

Règlements participants :

Conformément à la loi L 231-3 du code du sport, tout coureur désirant s'inscrire doit présenter, soit une **licence sportive en cours de validité autorisant le sport en compétition**, soit une **licence FFA pour l'année 2017-2018**, soit un **certificat médical, ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, datant de moins d'un an à la date de la compétition pour la pratique de la course à pied en compétition**.

- Les certificats médicaux sont conservés par l'organisateur et ne seront pas rendus.
- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.
- Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.
- Les coureurs, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Règlement et dates limites d'inscriptions :

- Par internet, règlement par CB jusqu'au **28 avril 2018** : <http://www.pyreneeschrono.fr/index.php/evenements>
- Au **magasin SPORT 2000** zone commerciale Leclerc, 40800 Aire-sur-l'Adour entre le **07 et le 28 Avril 2018**.

Accompagné du règlement par chèque et des pièces justificatives.

- Mardi matin 1^{er} Mai sur place jour la course à partir de 08h30 : Salle de l'Orangerie à Aire sur l'Adour au niveau du parc municipal à côté du Centre d'Animations, lieu de départ de la course, sur présentation des pièces justificatives.
- Dans la catégorie enfant, ceux-ci devront remplir lors de leur inscription une **attestation parentale obligatoire**.

Règlement tarifs d'inscriptions (voir le bulletin d'inscription où différents tarifs sont proposés) :

- 10 € pour la course du 10 Km porté à 12€ le jour même
- 7 € pour la marche de 5 Km
- Equipede 4 coureurs : 30 € porté à 38€ le jour même
- Gratuit pour la course enfant
- Les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre de l'Avenir Aturin Athlétisme. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.
- Une participation de 2 € sur chaque inscription payante sera reversée à une œuvre caritative dont le nom n'est pas encore désigné à ce jour.

Règlement retrait des dossards :

- le lundi 30 avril de 17h à 19h et le jour des épreuves à partir de 8h30 salle de l'Orangerie.

Challenge par équipe sur l'épreuve du 10 km

Le Challenge par équipe est ouvert aux entreprises, collectivités publiques, associations culturelles, associations sportives, ou tout simplement à des amis souhaitant réaliser l'épreuve ensemble. Chaque équipe est constituée de 4 participants sans tenir compte ni des catégories d'âges ni des sexes. Un représentant de l'équipe se charge de déposer le dossier complet pour les quatre coureurs.

Le classement sera établi par l'addition du temps réalisé par les quatre premiers coureurs de chaque équipe.

Règlement récompenses :

Des récompenses, coupes, bons d'achats seront remis aux bénéficiaires sur le podium de la remise des prix devant la salle de l'Orangerie à l'issue de la course.

Un Tee-shirt sera remis aux 450 premiers inscrits au magasin SPORT 2000 lors de l'inscription, sur place à la salle de l'Orangerie pour les inscrits de dernière minute et ceux déjà inscrits sur Pyrénées Chrono.

Les 3 premiers au scratch hommes et femmes seront récompensés.

Master 1 : récompenses aux 3 premiers masculin et féminin.

Cadets à Master 2 : récompenses au premier masculin et féminin.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix sur le podium pourront bénéficier de leurs récompenses.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Une récompense sera attribuée au déguisement le plus drôle.

Les vainqueurs du challenge par équipe seront appelés sur le podium afin d'y être récompensés.

Plus d'informations sur <https://www.facebook.com/aturunaire/>

Sur Instagram <https://www.instagram.com/aturun.aire/>

Sur <http://www.pyreneeschrono.fr/index.php/evenements>